

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, et Mmes Chiron, Kahane, Klisz, Puravet

Excusés : Mrs Pesson et Pernet

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Date de convocation : 21/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement collectif de l'année 2021

M. Deschamps indique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce dernier est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Vote : le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce rapport et décide de le mettre en ligne

- Tarifs gîte et salle polyvalente

> forfait chauffage

M. Deschamps rappelle que, durant la séance du 18 mars dernier, le Conseil Municipal avait prévu un tarif spécial, pour la location du gîte, du 1^{er} novembre au 31 mars, incluant une participation au chauffage.

Or, il s'avère que, par expérience, le chauffage doit parfois être allumé en dehors de cette période. Cette année, par exemple, il a été nécessaire de le faire fonctionner en septembre. Il propose alors, par conséquent, et pour pallier entre autre à la hausse des prix de l'énergie, d'étendre cette période.

Vote : après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de revoir cette période en la faisant démarrer le 1^{er} octobre et en la faisant terminer le 30 avril.

> forfait location gîte/salle polyvalente

M. Deschamps rappelle l'existence d'une réduction de 30 € sur la location concomitante gîte et salle des fêtes.

Cependant, malgré cela et malgré l'interdiction de faire du bruit au gîte après 23 h, certains locataires ont récemment organisé des fêtes et causé des troubles au voisinage.

Mme Puravet explique, par exemple, que lors d'une visite au gîte il y a quelques semaines, les voisins les ont tout de suite mis en garde sur le respect du tapage nocturne. Les futurs clients, prêts à abandonner leur projet de location, ont tout de même bien voulu accepter d'occuper la salle des fêtes en parallèle du

gîte.

Aussi, pour faciliter ce compromis, et dans le but de maintenir de bonnes relations avec les riverains, M. Deschamps pense qu'il serait judicieux d'augmenter la réduction sur le prix de la salle des fêtes.

Mme Kahane souhaiterait avoir confirmation que l'interdiction de faire la fête dans le gîte est bien stipulée dans le contrat. M. Deschamps lui explique que oui et que c'est également affiché dans les locaux.

Vote : le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de faire appliquer la réduction suivante :

- habitants de Lalizolle : - 50 €
- personnes extérieures : - 60 €

M. Claisse craint que, face à cette possibilité de faire la fête à la salle polyvalente, les locataires en profitent pour vraiment en abuser. M. Deschamps explique qu'il n'y a jamais eu de plainte sur l'utilisation de la salle des fêtes et que, si cela devait arriver, la commune avisera.

Mme Kahane souhaiterait faire part de son expérience lors de l'état des lieux de sortie de la salle des fêtes le 30 octobre dernier : les locataires avaient loué de la vaisselle pour 100 personnes mais rien n'avait été compté devant eux donc inutile, selon elle, de recompter à la sortie, juste faire confiance à ces gens sur la quantité de vaisselle restituée. Ces mêmes locataires ont également trouvé le frigo sale et de nombreuses toiles d'araignées sur les murs.

Mme Puravet précise avoir déjà signalé ce genre de choses à Mme Pommier mais sans résultats.

Après avoir loué personnellement la salle des fêtes de Nades et subit des états des lieux drastiques, Mme Kahane pense que Mme Pommier n'est pas suffisamment rigoureuse dans son travail.

M. Deschamps lui rappelle qu'à Nades, ce sont des élus qui prennent de leur temps pour accomplir cette tâche et que Mme Pommier doit souvent faire face à des tâches simultanées. Mme Kahane répond, qu'un agent payé et intervenant sur son temps de travail devrait pouvoir en faire autant. M. Chades confirme qu'il n'est pas anormal de demander plus de rigueur à un employé.

M. Deschamps souhaiterait alors que des propositions soient faites pour améliorer cette situation. M. Conduché suggère d'établir des « chek lists » à cet agent qui devra les suivre et les signer entre chaque location.

M. Claisse pense qu'il y a un réel manque d'entraide et de « ciment » au sein de l'équipe. M. Deschamps rappelle à nouveau quant à lui que Mme Pommier a une grande faculté d'adaptation et qu'elle accepte volontiers de varier ses missions en fonction des besoins de la commune.

Mmes Kahane et Puravet sont plus mitigées et pensent que l'agent est lassé, depuis quelques temps, par son poste. Mme Kahane insiste en expliquant que le risque avec de telles anicroches est que la clientèle soit souvent mécontente et que cela s'en ressent sur les locations. Elle propose alors d'apporter son aide en travaillant, par exemple, avec Mme Pommier, sur l'établissement de procédures écrites.

- Création d'un poste d'Adjoint technique en activité accessoire

M. Deschamps rappelle, qu'en 2021, lors de la pose des décorations de Noël, l'agent communal avait été secondé par un agent de la commune d'Ebreuil, titulaire du CACES nacelle. Les deux communes avaient, à l'époque, signé une convention de mise à disposition ce qui signifie que l'agent était intervenu sur son temps de travail et que l'intervention avait été facturée par son employeur.

Or, l'agent d'Ebreuil a malheureusement été victime d'un accident ce qui ne nous permet pas de compter sur lui cette année.

Après discussion avec le Maire de Servant, son agent, également titulaire du CACES nacelle, pourrait venir en renfort mais au titre d'une activité accessoire ce qui signifie que cet agent sera sous la responsabilité de la commune de Lalizolle et qu'il interviendra de manière très ponctuelle, en dehors de son temps de travail et uniquement pour cette mission. Il sera directement rémunéré par la collectivité d'accueil qui, elle-même, n'aura pas de charges patronales à payer.

Cette solution nécessite pour cela de créer un poste d'Adjoint technique pour 8 h maximum. M. Claisse précise que la pose des illuminations dans le bourg de Lalizolle sera relativement rapide mais que celles de Boënat seront plus longues à installer car aucun support n'a encore jamais été mis.

M. Deschamps fait remarquer que cela peut paraître important mais qu'en fait, pour la première fois, le bourg de Boënat va bénéficier de décorations de Noël.

Vote : le Conseil Municipal accepte de créer ce poste et de mettre à jour, en conséquence, le tableau des effectifs.

Face à quelques remarques au sujet des économies d'énergie, M. Deschamps pense qu'il est important de maintenir pour Noël un esprit de fêtes sans pour autant exagérer.

- Transfert de la compétence « assainissement collectif »

M. Deschamps revient sur la délibération qui a été prise le 10 juin dernier pour le transfert de la compétence optionnelle « assainissement collectif » au SIVOM Sioule et Boule.

Un élément important a été oublié : celui concernant les autorisations octroyées au Maire de prendre toutes les décisions, d'accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération et de signer tous les actes qui découlent de ce transfert (procès verbaux, convention,...).

Vote : l'ensemble des membres présents accepte d'introduire l'ajout nécessaire.

Il explique maintenant que les états comptables de 2019, 2020 et 2021 ont été transmis au SIVOM, que différents dossiers techniques et financiers ont été rédigés et que toutes les procédures ont été communiquées au syndicat.

Face au déficit constaté, et contrairement à ce qui était initialement prévu, le SIVOM va devoir demander une petite contribution à la commune : 5 703 € en 2023 et 2 851,50 € en 2024.

Lors de la dernière Assemblée Générale du SIVOM, une forte et progressive hausse des tarifs pour tous les usagers du syndicat a également été votée sur les trois prochaines années, à savoir :

	Part variable	Part fixe
2023	1,64 € / m ³	62,78 €
2024	1,70 € / m ³	86,39 €
2025	1,76 € / m ³	110 €

M. Claisse, présent à cette Assemblée Générale, explique aussi que face, à la recrudescence de maisons en assainissement autonome, les contrôles des installations vont devenir de plus en plus fréquents et que ceux-ci seront facturés 75 €. En cas de non-conformité, une nouvelle visite sera facturée aux propriétaires.

M. Chades ne comprend pas l'intérêt de ce genre de contrôles puisque c'est le SPANC (service du SIVOM) lui-même qui valide les projets d'installation en amont et en aval.

M. Deschamps revient ensuite sur l'étude diagnostic du réseau qui est maintenant terminée : l'ensemble des travaux de réhabilitation du réseau est classé en priorité 1, ce qui représente 300 000 € de travaux à la charge de la collectivité dont 100 000 € hors subvention, mais que grâce au transfert de compétence,

le SIVOM va prendre le relais et assumer ces dépenses.

- Créances éteintes

M. Deschamps fait part de différentes créances pour lesquelles la commune n'a pas d'autre choix que d'en constater l'irrecouvrabilité :

- 232,19 € de loyers et 9,15 € de cantine que la Commission de Surendettement à effacer
- 7 800 € de loyers et 113,15 € de charges pour l'ancien gérant du restaurant communal annulés suite au redressement judiciaire de sa société

M. Deschamps rappelle que, comme évoqué en juillet 2021, il a tenté de justifier l'annulation de cette dernière créance mais que, selon la trésorière, il n'est plus possible d'intenter d'action contre le comptable de l'époque qui se trouve désormais en retraite.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Virement de crédit

M. Deschamps indique que, face à la nécessité de faire sécuriser les toits des bâtiments publics grêlés et que suite à la hausse de la masse salariale (revalorisation du point d'indice et remplacement de l'adjoint technique), il a été indispensable d'utiliser l'ensemble des crédits budgétés en « dépenses imprévues » (24 000 €) en les affectant de la manière suivante :

- 615221 « bâtiments publics » : 8 400 €
- 615228 « autres bâtiments » : 4 580 €
- 6218 « autres personnel extérieur » : 20 €
- 6413 « personnel non titulaire » : 8 600 €
- 6451 « cotisations à l'URSSAF » : 2 400 €

- Décisions modificatives

> *budget commune*

Suite à l'effacement de la dette de l'ancien restaurateur évoquée précédemment et suite également au dépôt de bilan de l'épicerie « Saveurs Locales » qui part, quant à elle, avec une dette de 1 366 €, il est nécessaire d'alimenter le budget Commerces à hauteur de 2 166 €. M. Deschamps propose pour cela de faire appel à des recettes inattendues reçues aux comptes 6419 (+ 1 366 €) et 773 (+ 800 €) du budget commune et de verser une aide au budget commerces (6748).

Le remplacement du véhicule de service, volé le 10 novembre, devenant urgent, il propose de prévoir 10 000 € au compte 21571 grâce notamment à l'excédent d'investissement et à la subvention du Département qui sera sollicitée dans ce cadre (5 000 €).

> *budget commerces*

La subvention du budget principal est affectée en recette au compte 774 et permet d'alimenter les comptes suivants :

- 800 € au compte 6542 pour compléter les crédits qui viendront effacer la dette de l'ancien restaurateur
- 1 366 € de provisions pour anticiper l'annulation prochaine de la dette de l'épicière

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces deux décisions modificatives.

- Epicerie

M. Deschamps fait part du dépôt de bilan de Mme Josien, gérante de l'épicerie depuis avril 2021. Le liquidateur en charge de l'affaire prévoit, si tout va bien, une restitution des locaux à la commune en janvier prochain.

M. Deschamps lance un tour de table pour connaître les idées de chacun sur l'avenir de ce commerce.

M. Chades est particulièrement emballé par le système de casiers en libre service, très en vogue ces derniers temps. Mmes Kahane et Klisz le mettent toutefois en garde sur l'investissement que cela représente. M. Deschamps s'interroge sur les différentes responsabilités : qui achète ? qui les gère ?

Mme Chiron avoue que seul le dépôt de pain lui suffit. M. Desfarges admet aussi que le relais colis est très pratique mais M. Deschamps rappelle tout de même que les produits d'épicerie pourront manquer à certains.

M. Chades suggère de proposer ce local à une grande enseigne.

Mme Kahane se demande quant à elle s'il est vraiment nécessaire d'ouvrir ce magasin 12 mois sur 12. M. Deschamps enchaîne sur cette idée car, après avoir appris la fermeture de l'épicerie, le responsable de la vie économique de la Communauté de Communes est venu en mairie pour échanger sur les différentes possibilités d'exploiter le local. Plusieurs pistes ont été explorées mais celle qui a en effet le plus séduits Mrs Claisse et Deschamps est celle du magasin saisonnier.

Cette formule propose en effet beaucoup d'avantages : sous forme d'appel à projet, les candidats pourront présenter leur programme pour une durée déterminée et calquée sur la période la plus vivante de l'année (d'avril à septembre par exemple). Les deux parties prennent ainsi peu de risques car en cas d'échec, la chance pourra être donnée à quelqu'un d'autre l'année suivante.

M. Chades est déçu que les habitants de Lalizolle soient, avec cette solution, les « oubliés » de la période hivernale. M. Claisse précise que, depuis son arrivée sur la commune il y a plus de dix ans, il n'a connu que des échecs et qu'il est désormais temps de revoir le fonctionnement de ce commerce qui ne sert que pour du « dépannage ». Faire un test sur une durée de quelques mois n'engagera en rien.

Mme Chiron pense quant à elle qu'il faudrait radicalement transformer ce commerce en une pizzeria avec four à bois afin de limiter les dépenses en électricité. Ce type de commerce lui semble en effet viable car pourra s'insérer naturellement au sein d'un village où le restaurant qui y est déjà implanté propose une cuisine française traditionnelle, ne lui faisant ainsi pas de concurrence directe et qu'en outre, ses jours de fermeture laisseront l'occasion à une pizzeria de développer son activité.

Il indique que dès la cessation de l'activité de Mme Josien, plusieurs personnes avaient déjà fait savoir qu'elles seraient intéressées par la reprise de ce commerce.

Mme Kahane souligne le fait que, même avec un loyer dérisoire (30 €/ mois), Mme Josien n'a pas réussi à tirer son épingle du jeu et qu'il n'est donc plus question de faire de cadeaux.

La seule difficulté que voit M. Deschamps avec ce système de durée déterminée est la gestion du stock : détenir une excellente trésorerie pour avoir suffisamment de stock à l'ouverture, puis parvenir à le liquider pour la fermeture.

M. Conduché pense qu'il est indispensable de réunir la commission pour définir l'ensemble des conditions de l'appel à projet.

Mme Kahane et M. Chades en profitent pour faire remarquer que le restaurant n'est pas suffisamment ouvert les soirs, notamment en période estivale. M. Conduché pense, qu'avec cette amplitude d'ouverture, tout est calculé pour que les gérants vivent simplement de leur activité et n'en fasse pas du business.

Mme Chiron trouve, quant à elle, qu'il n'est pas normal que les gérants aient tant d'activités traiteur à l'extérieur. M. Deschamps explique qu'un restaurateur en milieu rural doit « se débrouiller » pour vivre en hiver et qu'il serait ridicule de refuser de telles opportunités.

M. Claisse pense qu'il est bon de prendre note de ces remarques et de leur en faire discrètement part.

- Travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise

M. Deschamps rappelle que les travaux de fouilles et leurs analyses ont été longs et laborieux retardant ainsi beaucoup le démarrage de l'aménagement de la place. Le projet est désormais bien calé avec les prescriptions de la DRAC : il va pouvoir maintenant reprendre son cours normal avec une prochaine réunion sur place le 6 décembre prochain.

M. Chades trouve ces obligations particulièrement ridicules mais M. Deschamps explique que cette procédure est malheureusement incontournable et regrette que le paysagiste n'aie pas fait part de cette obligation plus tôt.

- Logements communaux

M. Deschamps souhaiterait faire état de l'évolution de deux locations :

- suite au décès de la locataire du 3 Chemin des Percières, son compagnon devrait libérer l'appartement dans les jours à venir. Particulièrement affecté par cette situation, M. Claisse remémore toutes les péripéties que cette famille a pu vivre depuis son arrivée à Lalizolle en août dernier. Il souhaite que l'on soit désormais plus exigeant avec les candidats à la location.

M. Deschamps explique que, dès que cet appartement sera vide, des devis seront établis pour le remettre en état (isolation, réparations,...).

- l'Association Viltais souhaiterait se séparer du logement communal situé au dessus de l'école car celui-ci est devenu peu commode pour les familles de réfugiés. La commune est dans l'attente de la lettre de préavis de départ.

- Programme des investissements 2023

M. Deschamps lance un tour de table sur les projets qui pourraient voir le jour en 2023 tout en mettant en garde sur le manque de visibilité des budgets. Il explique en effet que, face à cela, certaines communes vont décider d'augmenter les impôts, de baisser la masse salariale ou de limiter leurs dépenses d'investissement. M. Deschamps pense que cette option est la meilleure d'autant que beaucoup de choses ont déjà été réalisées ces dernières années sur Lalizolle.

M. Chades demande par conséquent ce qui serait prioritaire. M. Deschamps voit deux choses : la maîtrise de la consommation énergétique (isolation des bâtiments, remplacement des modes de chauffage,...) et le remplacement de la voiture et du matériel volé le 10 novembre dernier.

Il en profite pour indiquer avoir obtenu l'accord du Conseil Départemental de solliciter, en urgence et en avance, le dispositif de « solidarité départementale » 2023. Il demande par conséquent au Conseil Municipal l'autorisation de présenter un programme de dépenses de 10 000 € (véhicule + matériel) pour pouvoir prétendre à une aide de 50 %.

Vote : l'ensemble des membres présents approuve à l'unanimité

Il estime ensuite qu'il paraît nécessaire de poursuivre les travaux de voirie est à prévoir. Trois chemins mériteraient d'être réhabilités : le Chemin de la Veauce, le Chemin du Pré du Four et le Chemin des Etangs. Après discussion, la présentation du lot Chemin de la Veauce/Chemin du Pré du Four permettrait de ne pas dépasser la marge de manœuvre disponible avec une subvention à hauteur de 30 % par le Département.

M. Chades signale que l'écoulement des eaux en provenance du champ voisin du Chemin de la Veauce accélère la dégradation de la voie.

La réfection du logement de Boënat, évoqué précédemment, et de celui situé à côté de la mairie semble

indispensable et pourrait être subventionné par le Fonds de Concours de la Communauté de Communes. Mme Chiron se demande s'il ne serait pas plus judicieux de vendre ces logements. M. Deschamps pense qu'il serait très difficile de trouver des acquéreurs et que ces biens constituent du patrimoine. M. Chades estime en effet qu'il faut soit vendre soit faire les travaux car les diagnostics énergétiques vont devenir obligatoires dès l'année prochaine.

M. Deschamps ajoute que les crédits des travaux de réfection de la Place de l'Eglise devront être reportés sur l'exercice 2023 mais qu'ils n'impacteront pas le budget. Il propose également de compléter la signalétique du bourg de Lalizolle pour mieux indiquer les points stratégiques (salle des fêtes, cimetière, commerces,...), de faire vitrifier le parquet de la salle du Conseil Municipal, et si possible de la salle des fêtes par le chantier d'insertion et d'améliorer éventuellement les extérieurs de l'ancien presbytère.

- Questions diverses

> *départ Lydia Klisz*

M. Deschamps a le regret de faire part de la démission de Mme Klisz suite à son projet de déménagement dans le Sud de la France. Celle-ci prendra effet au 30 décembre prochain.

> *prix Emile Mâle*

M. Deschamps est fier d'annoncer que dans le cadre de la restauration de l'église, la réfection des vitraux, présentée par ses soins à ce concours organisé par la ville de Commeny, vient d'être récompensée. Une médaille et la somme de 2 500 € seront remis au Maire lors d'une cérémonie prévue le 26 novembre.

> *vols du 10 novembre*

M. Deschamps rappelle les faits : des individus se sont introduits, en pleine nuit, dans le garage communal pourtant mis sous alarme. Ils sont repartis avec le véhicule de service pour ensuite aller dérober de la viande dans le magasin des Trois Petits Cochons.

A ce jour, la voiture n'a toujours pas été retrouvée mais le nécessaire a été fait auprès des assurances qui ne devraient la rembourser qu'à hauteur de l'argus.

> *projets énergies renouvelables*

M. Deschamps explique être régulièrement sollicité par des entreprises de projets éoliens et/ou solaires. Il demande ce qu'en pensent les conseillers. M. Chades estime qu'il faut un réel intérêt pour la commune avant de lancer un quelconque projet. M. Deschamps indique justement que les lois sont en passe d'être revues dans ce sens et confirme que des taxes de défrichement importantes sont prévues pour éviter l'arrachage des forêts.

Mme Chiron demande s'il ne serait pas envisageable de poser des panneaux sur les bâtiments communaux. M. Deschamps répond qu'il ne faut pas confondre les projets d'intérêt général et ceux de particuliers.

D'une manière générale, l'ensemble du Conseil Municipal semble beaucoup plus favorable à l'installation de parcs solaires qu'à des parcs éoliens.

> *passage du Tour de France*

M. Deschamps indique que la course traversera la commune le 13 juillet 2023 dans le sens Ebreuil – Echassières par le Mercuroil. La caravane publicitaire devrait passer aux alentours de 12 h 35 et les coureurs vers 14 h 35.

Une première réunion publique d'échanges sur les différentes animations qu'il serait possible de prévoir a eu lieu le 22 novembre dernier. Plusieurs volontaires étaient présents et quelques idées ont déjà été retenues. Une seconde réunion se tiendra le 31 janvier pour les mettre au point.

Mme Kahane espère que de nombreux autres participants se joindront au collectif pour préparer tout cela. Des ateliers de conception de fleurs en papier crépon seront notamment organisés pour décorer la commune.

M. Deschamps ajoute qu'une réunion en Préfecture est également programmée le 12 janvier pour aborder l'aspect technique du passage de la course.

> *projet EMILI*

La réunion de présentation du projet EMILI par la société Imérys a attiré près de 120 personnes le 21 novembre à Lalizolle.

Principalement basée sur l'information et la communication, cette réunion a malheureusement été perturbée par un groupe de personnes venu mettre les représentants de la société en difficulté.

M. Chades pense pourtant que l'aspect économique est très intéressant. M. Deschamps acquiesce mais trouve que les jeunes, principaux concernés par l'emploi, étaient très peu présents.

Le problème fondamental de l'eau est bien entendu revenu à plusieurs reprises mais la société n'a pas pu répondre à toutes les questions. Beaucoup d'incertitudes persistent encore mais ces échanges ont tout de même été utiles.

> *vœux de la municipalité*

La cérémonie de présentation des vœux à la population est fixée au dimanche 15 janvier à 11 h.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.